

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 3 décembre 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-12-9530

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018**

18-12-9531

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 5 novembre 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

18-12-9532

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 105 002.86 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-12-9533

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 361 515.75 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

18-12-9534

**Demande d'aide financière de La Fabrique de L'Ange-Gardien**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 1000 \$ à la Fabrique de L'Ange-Gardien, comme contribution pour les travaux engendrés à l'église en 2018, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Contribution 23825\$ - subvention du programme d'aide à la restauration patrimoniale à un citoyen de L'Ange-Gardien – plus haut montant octroyé ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- Le questionnaire pour la politique familiale aînés et famille est lancé par la MRC sur le site web – voir le lien sur celui de la municipalité pour répondre au sondage ;
- La Fête de Noël fut un succès le 1<sup>er</sup> décembre dernier avec la participation d'environ 100 jeunes ;
- Des postes de surveillants sont disponibles pour les loisirs ;
- Ouverture de la patinoire le 17 décembre prochain si la température le permet;
- Remerciements aux membres et bénévoles pour la guignolée ;

**Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 15 novembre 2018

**Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

Au PIIA :

1. Pour la demande de changement de deux portes et de onze fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 11, rue Vézina.
2. Pour la demande de réfection de la galerie avant en bois d'une résidence unifamiliale isolée au 6241, avenue Royale.
3. Pour la demande de changement de onze fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6721, avenue Royale.

À la dérogation mineure :

Pour permettre l'agrandissement de la cabane à sucre avec un empiètement dans la rive et dans la norme d'éloignement entre un lac et le bâtiment principal, ce qui est proscrit par le règlement de zonage

**Le CCU recommande de refuser la demande suivante :**

À la demande de modification règlementaire :

Pour ajouter l'usage « H5 : habitation de moyenne densité, avec condition, soit en autorisant seulement l'usage trifamiliale » à la grille de spécification H-44.

- Le CCU motive sa décision dans un but de ne pas déroger à l'orientation prise par le conseil lors de la révision du plan de zonage de 2016, c'est-à-dire de réduire les usages résidentiels autorisés de trois logements à deux logements par unité d'habitation.

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Le fonds de roulement a été augmenté de 100 000 \$ à même le surplus accumulé pour un montant total de 225 000 \$.

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

**Sylvie Thériault**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de changement de deux portes et de onze fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 11, rue Vézina;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 novembre 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Sylvie Thériault, soit le changement de deux portes et de onze fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 11, rue Vézina, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Thérèse Guillemette**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de réfection de la galerie avant en bois d'une résidence unifamiliale isolée au 6241, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

18-12-9536

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 novembre 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Thérèse Guillemette, soit la réfection de la galerie avant en bois d'une résidence unifamiliale isolée au 6241, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**France Verreault**

18-12-9537

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de changement de onze fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6721, avenue royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 novembre 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de France Verreault, soit le changement de onze fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6721, avenue royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**10. Dérogation mineure**

**Demande concernant le 377, rang 2**

18-12-9538

CONSIDÉRANT QUE Sébastien Gosselin a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;  
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement de la cabane à sucre avec un empiètement dans la rive et dans la norme d'éloignement entre un lac et le bâtiment principal, ce qui est proscrit par le règlement de zonage;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accorde la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 377, rang 2, visant à permettre l'agrandissement de la cabane à sucre de 24' x 20' avec un empiètement de 1 mètre dans la rive et dans la norme d'éloignement entre un lac et le bâtiment principal, ce qui est proscrit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**11. Adoption d'un premier projet de règlement #18-661 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « trifamiliale » dans la zone H-44**

18-12-9539

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est régie par le code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;  
ATTENDU la demande de modification du règlement de zonage de Madame Natacha Gagnon et de Monsieur Angelos Papageorgiou en date du 5 novembre 201, afin de leur permettre d'exercer l'usage « trifamiliale» dans la zone H-44;  
ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien juge approprié de modifier, à cet effet, le règlement de zonage #16-642 adopté le 6 septembre 2016;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
QUE ce conseil ordonne et statue comme suit :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter l'usage « trifamiliale» dans la zone H-44.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage #16-642, adopté lors d'une session tenue le 6 septembre 2016, de façon à autoriser l'usage« trifamiliale» dans la zone H-44.

### ARTICLE 3

Les grilles des spécifications faisant parties intégrantes du règlement de zonage #16-642 sous la cote « Annexe B » sont modifiées :

- En ajoutant aux usages autorisés, pour la zone H-44, la classe d'usage « H5 » Habitation de moyenne densité, avec condition, soit en autorisant seulement l'usage « trifamiliale ».

### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 7 janvier 2019, à 19h30.

#### **12. Avis de motion et présentation du projet de règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2019**

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2019.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

L'adoption aura lieu à la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 à 19h.

#### **13. Transmission, à la Cour municipale de la MRC Côte-de-Beaupré par l'entremise de notre procureur, la liste des comptes dus pour perception**

La secrétaire-trésorière adjointe déposera au conseil le rapport annuel des arrérages de taxes en date du 15 décembre 2018.

18-12-9540

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal prenne connaissance du rapport des arrérages de taxes et autorise la directrice générale, suite à un dernier avis transmis à cet effet aux contribuables concernés, à transmettre à la Cour municipale de la M.R.C. par l'entremise de la firme Lavery, avocats, tout compte antérieur à l'année 2018, de même que tout compte avec une solde passé dû de 180 jours dans l'année 2018, et, n'a fait l'objet d'aucune entente de paiement avec ces derniers, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **14. Établissement du calendrier des réunions de conseil pour 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

18-12-9541

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2019**, à **20 h**, les :

7 janvier	4 février
4 mars	1 <sup>er</sup> avril
6 mai	3 juin
2 juillet (mardi)	5 août
3 septembre (mardi)	7 octobre
4 novembre	2 décembre

#### **15. Mandat à une firme d'ingénieurs**

18-12-9542

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien mandate la firme TetraTech QI inc. pour une enveloppe budgétaire de 7500 \$ plus taxes, pour une assistance technique- Travaux avenue Royale 2019 (Fepteu 2), APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **16. Renouvellement de contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques pour 2019**

18-12-9543

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, à la firme Elecal, soit à l'intervention fournie, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 18-12-9544 **17. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal pour 2019**  
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle leur adhésion au portail de Québec Municipal pour un coût de 510\$ plus taxes, pour l'année 2019, APPUYÉ PAR Chantale, Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-12-9545 **18. Renouvellement du contrat d'entretien ménager**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle le contrat d'entretien de la firme Les entretiens personnalisés SM inc., pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux, pour l'année 2019, au coût de 22 930.17 \$ plus taxes, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-12-9546 **19. Établissement / Modification du Calendrier de conservation des documents de la municipalité**  
**Attendu qu'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;  
**Attendu qu'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;  
**Attendu que** L'Ange-Gardien est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;  
**Attendu que** L'Ange-Gardien n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;  
**Il est proposé par** Simon Marcoux, conseiller, **appuyé par** Félix Laberge, conseiller, d'autoriser Lise Drouin, Directrice générale, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de L'Ange-Gardien.
- 18-12-9547 **20. Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale**  
**Attendu que** L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;  
**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes »V-0321 a été dûment rempli ;  
**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;  
**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;  
**En conséquence, il est proposé par** Roger Roy, conseiller, **appuyé par** Michel Laberge, conseiller que le conseil de L'Ange-Gardien approuve les dépenses d'un montant de 103 717.28 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, soit sur l'avenue Royale, L'Ange-Gardien pour les dossiers 0027411-1-21040(03)- 2018-07-26-40 et 00026968-1-21040 (03) – 2018-07-18-10, pour une subvention de 30 000\$.
- 21. Demande d'aide financière et engagement de réalisation de travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du volet accélération des investissements sur le réseau routier local au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;**  
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;  
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

18-12-9548

**POUR CES MOTIFS, il est proposé par Simon Marcoux, conseiller, appuyé par Roger Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité,**

**QUE** le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, pour le remplacement de ponceaux à la rue de la Vallée.

## **22. Mandat à la firme CRHA / UMQ**

18-12-9549

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien mandate la firme CRHA -UMQ pour l'élaboration d'une structure salariale et recommandations sur les conditions de travail pour le personnel cadre, pour un coût de 3900 \$ plus taxes, plus les frais de déplacement à 95\$ l'heure, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **23. Démission d'un employé et appel de candidature**

18-12-9550

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil :

- accepte la démission de Monsieur Simon Dubuis comme surveillant au gymnase ;
- qu'un appel de candidatures pour l'embauche de nouveaux surveillants aux loisirs soit effectué;

APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **24. Deuxième période de questions**

### **25. Divers**

#### **1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

En vertu de la Loi sur les élections et référendum, la directrice dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

#### **2 Dépôt du registre 2018 pour le code d'éthique et de déontologie des élus**

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), la directrice générale dépose le registre des déclarations pour l'année 2018. Aucun don.

#### **3 Renouvellement du traitement préventif avec Abat Extermination**

18-12-9551

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le traitement préventif avec Abat Extermination au coût de 402.41\$ taxes incluses, pour l'année 2019, pour chaque endroit soit le parc riverain et le bureau municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **4 Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal et à l'Association des directeurs municipaux du Québec**

18-12-9552

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal, pour le directeur des loisirs, ainsi qu'à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale, pour l'année 2019, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**26. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-12-9553

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h35, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale